

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 31 août 2017**

COMPTE-RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le trente et un août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents :

M. TERRAL, Maire.

Mme ITRAC, MM. SALVADOR, TERRASSIE, DAL MOLIN, Adjoints

Mmes BLANC, AUSSENAC, MANDIRAC, RANJEVA, FALCO, MM. MOSTARDI, BESNARD, BONNEFOI, Conseillers Municipaux

Excusés :

M. BOUCHER qui a donné procuration à M. MOSTARDI

M. BONNEMAIN qui a donné procuration à M. BESNARD

M. RABEAU qui a donné procuration à M. BONNEFOI

Mme BODHUIN qui a donné procuration à M. SALVADOR

M. BOUSQUET

Absente:

Mme METGE

Date de la Convocation : 11 août 2017

Secrétaire de séance : M. BESNARD Marc

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur DAL MOLIN précise que la participation de la communauté d'agglomération au titre du Fonds de concours « territoire à énergie positive pour la croissance verte (T.E.P.cv) sera de 50 % pour l'éclairage solaire de l'abri bus de Pendariès.

Monsieur TERRAL précise que le SDET contribue au financement des opérations d'éclairage solaire des bourgs en complément de la communauté d'agglomération.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les questions diverses :

- Urbanisme : courrier de M. et Mme DUREL José (M. TERRAL)
- Limitation de vitesse dans le village (M. TERRAL)
- Marché des saveurs (Mme MANDIRAC)

I – PARKING COMPLEXE SPORTIF – PHOTOVOLTAÏQUE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Monsieur le Maire cède la parole à M. DAL MOLIN pour la présentation de ce dossier.

Monsieur DAL MOLIN :

- rappelle les termes des propositions des 2 entreprises : GROUPE SUNERGIS et SARL ENERGIE DEVELOPPEMENT lors de la précédente séance du 25 juillet 2017
- présente la proposition de l'entreprise ARKOLIA Energies,

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 31 août 2017

- précise que la décision doit être prise rapidement pour bénéficier des meilleures conditions contractuelles.
- **Ombrières photovoltaïques – Parking complexe sportif (parcelle cadastrée ZA n°55) - Convention d’occupation temporaire portant engagement de conclusion d’un bail emphytéotique – SARL ENERGIE DEVELOPPEMENT (Brens) / Commune de Brens**

Délibération 50/2017

Considérant l’exposé de 3 offres, relatives à l’implantation d’ombrières photovoltaïques sur le parking du complexe sportif municipal, M. le Maire propose à l’assemblée :

- ✓ de retenir l’offre de la SARL ENERGIE DEVELOPPEMENT (groupe CARRÉ) sis à Brens,
- ✓ de conclure une convention d’occupation temporaire, avec la dite entreprise, aux fins de lui permettre de vérifier la faisabilité du projet, et de déposer toute demande d’autorisation nécessaire ; la commune mettant le bien immobilier à l’entière disposition du locataire pendant la durée de la convention,
- ✓ de s’engager à conclure au terme de la convention d’occupation temporaire, un contrat de bail emphytéotique sur le bien immobilier dont les stipulations principales sont les suivantes :
 - réalisation du projet de centrale photovoltaïque consistant en la construction d’un parking solaire neuf équipé de panneaux photovoltaïque ;
 - bail emphytéotique sous conditions résolutoires du transfert par le propriétaire au locataire du permis de construire ;
 - bail d’une durée de trente (30) ans maximum. Les frais de notaire seront à la charge du locataire ;
 - le propriétaire prendra à sa charge : la fourniture et pose de la vidéo surveillance si nécessaire, toute l’installation éclairage du site, l’espace vert, le balisage et le réseau d’eau pluvial (si besoin) ;
 - le locataire aura à sa charge : le dépôt du permis de construire/démarches administratives photovoltaïques, les fondations, la réalisation de la structure des ombrières avec couverture photovoltaïque, les tranchées des câbles électriques, le raccordement aux réseaux ERDF et le loyer de 20€/place/an pendant 30 ans (168 places) ou une soulte à la mise en service de l’installation de 50 400 € (15 ans de loyer compressé) ;
 - à l’expiration du bail, le propriétaire conservera les ombrières construites par le locataire, sans indemnisation du locataire.
- ✓ d’opter pour le versement d’une soulte à la mise en service de l’installation de 50 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la Majorité par 16 voix pour (dont 4 représentés) et 1 voix contre :

- **approuve le projet d’implantation d’ombrières photovoltaïques** sur le parking du complexe sportif municipal, sis à Brens, 2 route des stades,
- **décide de conclure une convention d’occupation temporaire** avec l’entreprise SARL ENERGIE DEVELOPPEMENT (groupe CARRÉ) sise à Brens, pour la réalisation de cette opération,
- **s’engage à conclure un contrat de bail emphytéotique** sur le bien immobilier cadastré section ZA n° 55, aux conditions susvisées,
- **d’opter pour le versement d’une soulte de 50 400 €** à la mise en service de l’installation,
- **autorise M. le Maire, à signer la convention d’occupation temporaire** (annexée à la présente), **le contrat de bail emphytéotique à intervenir et toutes les pièces administratives afférentes à cette opération.**

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 31 août 2017**

II – RELEVÉ DE DÉCISIONS

- **Décision n° 2-2017 du 07/08/2017**

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement du 1^{er} étage de la mairie à M. NELSON Hugo, architecte DPLG, (Sénoillac) pour un montant de 11 600 € HT, soit 5.80 % du montant prévisionnel des travaux estimé à 200 000 € HT.

- **Décision n° 3-2017 du 31/08/2017**

Attribution du marché de mission de diagnostic du réseau assainissement collectif eaux usées du secteur de St Fons ou prestataire RESOLOGY (Albi) pour un montant de 4 560.00 € HT soit 5 472.00 € TTC.

III - CONSEIL D'ADMINISTRATION VILLAGE ÉTAPE – APPEL A CANDIDATURE

Délibération 51/2017

M. le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de proposer la candidature d'un membre d'un conseil municipal, pour représenter la commune au conseil d'administration de la fédération village étape, qui sera élu le 20 septembre 2017 à Brens lors de l'assemblée générale dans le cadre des rencontres nationales.

M. le Maire précise que les réunions du conseil d'administration se tiennent à Paris, ce qui génère des frais de déplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas proposer de candidat au conseil d'administration village étape.

IV- DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles, il a renoncé au droit de préemption :

- Immeuble bâti - Section ZC numéros 19-81-83
La Pradelle – 3688 m²
Prix : 20 000 €
- Immeuble bâti – Section C numéros 1224-1237-1223-1105
191, route de Lagrave – 1655 m²
Prix : 255 000 €
- Immeuble bâti – Section C numéros 824-829-928- 930-932
372, route de Lagrave – 731 m²
Prix : 140 000 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 31 août 2017

V – QUESTIONS DIVERSES

✓ Urbanisme

M. le Maire donne lecture :

- d'un courrier de M. et Mme DUREL José, du 3 août relatif à la justification des zones U et A du P.L.U, faisant suite au dépôt d'une demande de permis de construire.
- de la réponse écrite de la Mairie du 11 août lui restituant les différentes étapes de la procédure de révision du PLU qui ont conduit au classement des parcelles concernées en zone A1.

- M. le Maire rappelle à l'assemblée, que l'approbation de la modification du PLU est inscrite à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communautaire de l'agglomération du 11 septembre 2017.

✓ Compte-rendu exécutif du 28/08/2017

M. le Maire apporte quelques rectifications au compte-rendu et certaines précisions, notamment sur les points évoqués lors de la réunion du 03/08/2017 avec les représentants du Département dont une synthèse a été remise aux élus :

- sorties A 68 n°5 (nouvel échangeur à St-Sulpice) et n° 9 (Brens – Gaillac) RD 968-964-999 seront des axes d'intérêt régional. Les sorties comprises entre ces 2 axes seront fermées au transit des camions.
 - coût des travaux de consolidation du pont de Brens : 1 000 000 € - phasage des travaux sur 4 ans. Une réunion est organisée par les services du Département le 14 septembre 2017 à 14 h à la maison des associations avec les collectivités et les gestionnaires de réseaux.
 - Projet d'extension de l'aire de covoiturage – compétence de la région et de l'intercommunalité – Suggestion de prévoir un arrêt de bus, une maison de services et surtout un dimensionnement de l'aire à la hauteur des besoins.
 - Aménagement du carrefour chemin des stades/RD4/RD4d. Le département propose de désaxer le carrefour avec mise en place de 2 panneaux « Stop ». La commune sera sollicitée pour la cession d'une bande de terrain.
- Limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre bourg

Délibération 52/2017

Considérant la nécessité de sécuriser la traverse du village, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable à l'extension de la zone de limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre du bourg :**
 - Sur la RD 4 : du P.R. 15+440 pont de Brens (carrefour RD4/RD964) – côte de l'église – grand'rue – route de Cadalen au P.R. 16+147 (maison numérotée 241, route de Cadalen)
 - Sur la RD 13 : du P.R. 24+256 (Carrefour RD4/RD13 – Route de Lagrave au P.R. 24+766 (maison numérotée 339, route de Lagrave).
- **Mandate M. le Maire pour la consultation du Président du Conseil Départemental et l'accomplissement de toutes les formalités pour la mise en place de ces nouvelles dispositions.**

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 31 août 2017**

- **Marché des saveurs**

Mme MANDIRAC fait part du compte-rendu du dernier marché des saveurs du 17 août 2017 où 15 producteurs ont pu régaler plus de 150 personnes dans une ambiance conviviale.

Or, un riverain est venu troubler la manifestation en invoquant des nuisances sonores, et en tenant des propos injurieux envers un adhérent, malgré les tentatives d'apaisement de la Présidente. La soirée a malheureusement été écourtée.

M. le Maire précise que le riverain a remis une lettre de doléances au secrétariat de Mairie. Une réponse lui sera adressée.

Le Conseil Municipal confirme son attachement à la vie associative locale et rappelle que les places publiques du village doivent rester des lieux de convivialité pour la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 heures.

Le Maire

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 31 août 2017**

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		DAL MOLIN Jean-Charles	
TERRASSIE Jean-Claude		ITRAC Sandrine	
SALVADOR Jean-Marc		MOSTARDI Daniel	
BESNARD Marc		BONNEFOI Yvon	
RANJEVA Catherine		FALCO Nicole	
MANDIRAC Françoise		BLANC Florence	
AUSSENAC Jacqueline			